esprits les plus divergents peuvent se rencontrer et se donner la main. Peut-on croire que bientôt ils arboreront la même bannière et que des ennemis aussi irréconciliables sous tant de rapports suivront les ordres du même chef ? Nous le craignons. Quant aux orthodoxes, il est certain que leurs organes n'osent parler des sociétés secrètes qu'avec les ménagements les plus délicats, et plutôt de manière à les justifier autant que possible qu'à les condamner. De l'aveu d'un grand nombre de pièces ainsi, le chef des sociétés secrètes, le membre de la seconde chambre, M. van Dam van Isselt, est aujourd'hui moralement mort ; il est tombé sous les coups qui lui ont été portés de tous côtés, et surtout, en dernier lieu, par l'auteur d'une brochure intitulée : *Une Séance de la société secrète* UNITAS, sur laquelle nous avons à revenir. Aussi ces associations ont-elles, par la voix des journaux qui sont leurs organes, invité M. Gœn van Prinsterer, le chef de la faction orthodoxe, à se mettre à la tête de l'armée qui tient à combattre Rome à outrance, et l'ont-elles assuré de leur fidélité inébranlable à suivre ses commandements. Un jour ou l'autre, cela ne paraît donc pas douteux, ces deux forces ennemis s'uniront momentanément afin de perdre les catholiques néerlandais ; ceux-ci peuvent s'y préparer, et l'Europe doit s'attendre à ce scandaleux spectacle ; mais ce jour là aussi le parti qui gouverne aujourd'hui la Hollande succombera avec les catholiques ou vaincra avec eux.

D'après ce qu'on nous écrit, le moment d'une lutte décisive approche peut-être. Serait-il vrai, comme on nous l'assure, que déjà l'on dispose tout pour un coup d'état qui écraserait à la fois les catholiques et le parti ministériel ? Serait-il vrai que ce coup d'état est préparé par quelques conservateurs, libéraux d'autrefois s'appuyant sur des orthodoxes et sur quelques membres des sociétés secrètes ? Serait-il vrai que les préliminaires de ce coup d'état, qui ramènerait la Hollande au régime et à la constitution de 1814, sont déjà fort avancés ? Serait-il vrai qu'on songe au renvoi du ministère, à la dissolution des Chambres, à l'abolition de la loi fondamentale de 1848 ? Serait-il vrai qu'on veut faire décréter de nouveau que le Roi doit confesser la religion réformée ? Nous n'osons pas l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'il en a été question en haut lieu et qu'on ose compter sur le concours d'une auguste personne, qui malheureusement n'accorde ses sympathies qu'aux seuls protestants, c'est-à-dire aux trois cinquièmes du peuple Hollandais, et qui semble tenir à s'aliéner les catholiques c'est-à-dire les deux autres cinquièmes de la nation. Nous croyons, malgré tout, qu'elle est trop éclairée sur les intérêts de son pays et aussi sur ceux de la dynastie, pour ne pas être convaincue qu'elle repousserait avec effroi ces projets néfastes. Dieu veuille que rien de ce qui se dit à ce sujet ne soit aussi avancé qu'on a lieu de le croire, ou qu'au moins la publicité donnée à des projets aussi honteux les fasse rentrer dans le néant ! Si ces projets étaient mis à exécution, c'en serait fait des Pays-Bas. La dynastie en tresaillirait le premier contre-coup, et l'Angleterre pourrait bien mettre à profit ces désordres intérieurs pour enlever à la Hollande ses riches colonies, sans lesquelles elle ne peut pas exister. La banqueroute se trouve au fond de l'intrigue. Tout ce bonheur, la Néerlande le devrait aux passions protestantes. On voit que la situation est grave et qu'elle mérite que les hommes politiques des Pays-Bas y réfléchissent sérieusement.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 8 JUILLET 1851.

Première Page:— Correspondance Lyonnaise.— Affaires religieuses en Hollande.
Feuilleton:—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848.—(Première partie sur 1793)—(Suite.)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nouvelles de Rome.

On lit dans une correspondance de Rome, du 10 juin :

Le 2e conseil de guerre a prononcé la peine de mort contre quatre soldats romains compromis dans la collision du 4 mai, et la peine des travaux forcés pour un temps plus ou moins long contre cinq autres militaires romains impliqués dans la même affaire. Onze ont été acquittés.

Le conseil de révision a ratifié le jugement.

On se souvient qu'il y avait déjà eu trois autres condamnations à mort, dont deux dans l'affaire du 5 mai, et une se rapportant à la collision du 4. Ces condamnations ont été aussi ratifiées par le conseil de révision.

Deux des sentences ont été exécutées sur la place du Peuple, dans la matinée du 10. Les nommés Farina et Sermoni, tous deux simples soldats, ont été fusillés à huit heures du matin. On pense que les autres condamnations capitales seront commuées.

Dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 juin, il y a eu une tentative pour incendier la porte de la boutique du Sieur Bonifazzi, libraire, sur la place de Venise. C'est le même qui, lorsqu'il habitait place Saint-Marcel, au Corso, vit son magasin ravagé par une bombe que les démagogues y avaient jetée. L'attentat des derniers jours n'a pas mieux réussi. Les incendiaires ont été mis en fuite par les cris du concierge du palais de Venise, qui les avait aperçus, heureusement, au moment où ils perçaient la devanture. Ils ont laissé sur le théâtre du crime tous les instruments et les matières inflammables. Le sieur Bonifazzi est coupable d'avoir dans sa boutique toutes les brochures contre la démagogie et tous les livres en faveur du gouvernement pontifical et des bons principes. De plus, il se réunit habituellement chez lui un certain nombre d'amis de la religion et de l'ordre social. Son crime, on le sait, n'est pas de ceux qui se pardonnent.

Le nombre des non-fumeurs va toujours en diminuant. C'est une manifestation qui finit. Elle avait, du reste, envahi les villes de provinces où les mazziniens ne sont pas sans avoir leurs adeptes. Quant aux campagnes, la consigne démagogique n'y avait trouve aucune faveur. La tranquillité est parfaite partout, et l'on semble ne pas se douter qu'il y ait au monde un Mazzini et des républicains.

Le ministre des beaux arts et des travaux publics fait connaître dans le journal officiel le programme de l'exposition générale d'objets de beaux arts qui s'ouvrira à Bruxelles le 15 août, et invite les artistes romains à y concourir. On sait que les Etats pontificaux sont représentés avec honneur à l'exposition universelle de l'industrie à Londres. Ils peuvent prendre, si les articles répondent à l'appel du gouvernement, une place éminente à l'exposition de Bruxelles. Si l'industrie peut laisser à desirer, les arts sont, de temps immémorial, un des glorieux privilèges du gouvernement des papes. Aucune dynastie de souverains n'a jamais autant encouragé les travaux de l'intelligence et de l'imagination, et Rome est encore, sous ce raport, une des capitales les plus riches et les plus fécondes.

L'éminent cardinal Fornari a été nommé à la Préfecture de la Sacrée-Congrégation des études, qui répond au ministère de l'instruction publique en France. Tout le monde sait la grande part que l'éminent prince de l'Eglise pendant sa longue et féconde nonciature à Paris, a prise aux luttes énergiques de l'épiscopat français pour la liberté de l'enseignement. Une lettre récente, adressée au savant traducteur de l'ouvrage de M. Phillips, prouve l'intérêt que cette haute intelligence continue de porter au développement des études ecclésiastiques en France. Ce zèle est un gage des soins que le nouveau préfet donnera au progrès de l'Eglise et à la pureté de l'enseignement. Le cardinal Vizzardelli, dont l'éminent Fornari fut le collègue dans une chaire à l'Académie ecclésiastique des nobles, a donc trouve un digne successeur, et l'instruction publique dans les Etats de l'Eglise est confiée à des mains dévouées et expérimentées.

Le R. P. Rubillon, ancien provincial des Jésuites à Paris, est arrivé à Rome, où il doit occuper le poste important d'assistant pour les provinces de France, laissé vacant par le R. P. Rozaven, de sainte mémoire.

Nouvelles des Missions de l'Indostan.

Les missionnaires de St. François de Sales viennent de recevoir des nouvelles de leur importante mission de l'Inde. Diriges par Mgr Neyret, évêque d'Olena, les missionnaires gagnent l'estime non seulement des catholiques répandus en petite chrétientés dans le vaste vicariat de Visagapatam, et des soldats Irlandais confiés à leur ministère, mais des Anglais protestants, dont, de temps en temps, quelques-uns renoncent à l'hérésie. Les missionnaires ont d'abord à s'occuper des chrétiens des pays qui étaient abandonnés. Ne voyant pas de prêtres, ils étaient pervertis par les exemples des païens, au milieu desquels ils étaient comme perdus, et aussi par les ministres protestants, qui employaient tous les moyens pour les gagner à l'hérésie. Ils ont été instruits, affermis par la visite du missionnaire ; ils se sont approchés des sacrements. Les visites sont rares. Dans ces visites, il y a toujours quelques païens qui reçoivent le baptême.

Il n'y a que six ans que les missionnaires travaillent dans cette mission, et déjà trois y sont morts : MM. Martin, Gavard et Sermet. La mort a aussi frappé la supérieure des sœurs de Saint-Joseph, ainsi qu'un frère. Le personnel de la mission se compose de neuf prêtres de la congrégation et d'un prêtre Irlandais, d'une communauté de sœurs de Saint Joseph à Yanaon. Ce vicariat est plus étendu que la France. Ourangabad, Nagpour, Kamptée, Visagapatam, Julnah, Cutach, Yanaon, sont les lieux principaux. De vastes forêts de plus de cent lieues de longueur s'étendent de Cutach au bord de la mer jusqu'à Nagpour. Elles sont habitées par les Gondes, peuple sauvage.

Au mois de septembre passé, MM. Tissot et Sermet s'avancèrent dans ces forêts pour pour étudier les dispositions des sauvages et y furent bien accueillis ; ils demandèrent même que des prêtres s'établissent au milieu d'eux. Une fièvre terrible frappe nos deux missionnaires ; dans deux jours ils sont à la porte de la mort ; M. Sermet succombe ; M. Tissot s'traîne auprès de son confrère mourant pour lui administrer les derniers secours de la religion, et confie à la terre des forêts le corps du jeune martyr de la charité. C'était lui qui avait été destiné à commencer la conversion des Gondes. Sa mort ne sera pas perdue pour eux.

Ces peuples sacrifient aux dieux une multitude d'enfants. Voici comment se font ces sacrifices barbares : Au temps des semailles, les enfants sevrés sont attachés à un poteau ; chaque habitant vient couper un morceau de cette chair vivante, et court exprimer sur son champ le sang chaud qui en découle. Malgré cette atrocité, ces peuples sont bons et donnent des espérances aux missionnaires. Voici ce que dit M. Tissot dans une lettre en date du 5 avril passé : " Priez, afin que le bon Dieu me " trouve digne d'aller dans les forêts gondes : " c'est alors que vous recevrez de longues lettres. Je me fais vieux, je commence à grisailler ; si je venais à mourir dans les forêts " la perte ne serait pas grande. J'ai toujours " à l'esprit ces pauvres peuplades qui me paraissent si simples. Si mes péchés me rendent indigne du bonheur d'aller leur annoncer la bonne nouvelle, je me consolerai en " voyant quelqu'un de mes confrères choisis " pour cette sainte entreprise."

Mgr. de Neyret pense sérieusement à entreprendre la conversion des Gondes ; pour cela il faut des ressources et des ouvriers. A la fin de juin, quatre jeunes missionnaires s'embarqueront à Marseille pour aller travailler sous la direction de Mgr. d'Olena. C'est trop peu pour un si vaste champ. Six sœurs de Saint-Joseph s'embarqueront avec eux pour établir une communauté à Visagapatam. Leur mission sera d'instruire les jeunes personnes qui, dans ces pays, vivent dans la plus grande ignorance et la dernière dégradation morale. Jusqu'à douze ans, les indigènes sont dans une nudité complète. A Pondichéry, Mgr. Bonnand est parvenu à former un couvent d'indiennes parias qui a un plein succès. Les Indiennes font des progrès surprenants. On espère qu'on aura le même succès à Visagapatam. (*Echo du Mont-Blanc.*)

Conversion.

Le Rév. T. Collins, ministre de l'Eglise d'Angleterre s'est converti à l'Eglise Catholique, d'après les instructions publiques du Rév. Dr. Cahill, auquel il écrit à peu près en ces termes :

Liverpool 31 *Mai* 1851.

Permettez, très-cher monsieur, à un pauvre ecclésiastique inquiet, qui a été seize ans ministre de l'Eglise d'Angleterre, et qui a travaillé assidûment en cette capacité, de vous adresser les lignes suivantes :

Depuis plusieurs années j'ai eu des doutes sur la position de l'Eglise Anglicane,—sur son jugement privé, vague et sans limites,—sur ses sectes nombreuses, et sans union entr'elles,—sur son nivellement des mystères divins à la portée des opinions humaines,—sur son mépris du Sacrement de baptême, d'après le caprice des hommes d'Etat,—sur sa privation d'un chef spirituel pour tranquilliser la conscience. D'après toutes ces réflexions si allarmantes, je me suis tourné vers le *motto* légal "*audi alteram partem.*" J'ai été dernièrement à vos lectures à Liverpool, vous y parliez du Sacrifice de la Messe ; j'y vis d'une *manière claire* plusieurs points que je n'avais entrevus autrefois que d'une *manière ténébreuse*, et, dans un discours suivant, mes doutes furent entièrement dissipés.

Je suis ès maître dans mon Université ; j'ai de bons témoignages de mes Supérieurs ecclésiastiques, et de ma Congrégation qui est pleinement satisfaite de moi ; cependant je laisse avec chagrin mon Eglise, et mes bien-aimés parens, dont j'ai éprouvé si longtemps la tendresse ; car enfin je ne puis avoir tort de suivre l'exemple de tant de savans et éminens personnages. Enfin je me déclare moi-même catholique, si on m'accorde d'entrer dans le bercail que mes pères ont autrefois parcouru. Je suis.... etc."

Le Rév. M. Cahill répond le même jour dans une longue lettre où il développe d'une manière claire, savante, et surtout très-méthodique les dogmes de notre Sainte Religion, en opposition aux erreurs des sectes protestantes. Sa lettre respire les sentimens les plus chaleureux du langage du cœur. " Je n'ai jamais lu, en si peu de mots, dit il à son respectable correspondant, un aperçu aussi clair des erreurs de l'Eglise Protestante, que celui que vous offrez dans votre précieuse communication. Hélas ! l'Angleterre réformée n'a plus d'Eglise, depuis qu'elle s'est séparée de la communion de Tertulien. Elle est dans la disposition d'un corps sans tête,—les membres privés de la vie spirituelle ne puisent plus à la source d'eau vive,—c'est une branche morte séparée de son tronc, et qui ne peut plus produire aucun fruit. Je ne suis donc pas surpris que vous ayez eu des doutes sur votre position spirituelle. Vos sectes nombreuses, comme vous les appelez, sont une marque certaine que la fureur des tempêtes ravage votre domaine ecclésiastique ; c'est le véritable résultat du trouble de votre Eglise ; c'est une démonstration palpable que votre foi nationale est déchirée en lambeaux. Vos sectes se multiplient comme les flots se succèdent sur une mer agitée ; elles s'irritent, s'entrechoquent, se brisent les unes après les autres, et sont un terrible contraste de la paix et de la tranquillité qui règnent, par tout le monde, dans l'Eglise Catholique. Ensuite le Rév. Dr. parle des extravagances du *jugement privé*, qui, sous prétexte d'expliquer la *Bible*, anéantit entièrement la parole de Dieu, détruit les Sacremens le Purgatoire, le Saint Sacrifice de nos autels ; nie la divinité de Jésus-Christ et la personalité du St. Esprit, etc., etc.

Lundi matin (16 Juin) le Rév. M. Manning a célébré sa première messe dans l'église de l'Immaculée Conception, Farm-street.

Il était assisté par le Rev. P. de Ravignan, et une foule considérable remplissait l'église. L'intention de M. Manning est d'aller à Rome l'automne prochain, pour y commencer ses études théologiques.

Le Rev. P. de Ravignan a prêché son dernier sermon, aujourd'hui, (20) en faveur des ecoles pauvres de la mission de Wetsminster. Le R. Père a fait une profonde impression en Angleterre. Ceux même qui n'ont pu le comprendre, étaient enchantes de voir ses sermons, tant son debit et ses manières renferment de beauté et de persuasion.

Il faut ajouter deux nouveaux noms à la suites des ministres convertis, celui de M. Shortland, ex-vicaire de St Chargaret, Leicester ; et celui de M. Orr, qui a été reçu à Rome, par Mgr. Talbot. (Extrait du *Tablet.*)

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

(Rapports Télégraphiques.)

Toronto, 3 juin 1851.

Hier soir, un grand nombre de bills privés furent présentés, et, entre autres, le bill de l'église anglicane de Montréal et de Québec.

M. McKenzie, combattant cette mesure, proposa que le comité auquel elle devait être renvoyée, eût instruction de préparer et de rapporter une mesure générale, pour tous les corps religieux, comprenant les dispositions suivantes :

1o. Que tous les corps religieux jouiront par la suite de droits et de privilèges égaux tant civils que religieux, en réalité aussi bien que selon la lettre.

2o. Qu'ils jouiront tous également et au même degré, de terres et de possessions pour exercer leur culte, où leurs ministres pourront résider et qui serviront de cimetières.

3o. Qu'ils pourront tous également, de la même manière et au même degré, et en vertu des mêmes dispositions obtenir des licences de mariage. Tous les actes existants sur ces matières et à ce contraires seront rappelés et déclarés nuls.

4o. Que tous les droits et privilèges civils et religieux ou ecclésiastiques, sous une autorité quelconque, maintenant réclamés par une église et que toutes les autres ne possèdent pas également, soient rappelés et nuls

5o. Que, pour l'enrégistrement des naissances, mariages, et décès, pour des fins légales et statistiques, il y ait une loi uniforme s'appliquant également à toutes les dénominations religieuses.

Plusieurs messieurs ont exprimé leur approbation des principes contenus dans ces résolutions, mais ils pensent qu'il n'est pas temps encore de les introduire. Subdivision MM. MacKenzie et MacFarland votèrent seuls pour leur adoption.

Le bill pour incorporer la compagnie du railroad du Lac Supérieur et du Pacifique est lu pour la seconde fois, ainsi que celui qui incorpore la compagnie du railroad de Montréal, de l'Ottawa et de Kingston.

Ce soir, (3 juillet) M. Boulton a présenté une pétition de la part de M. Copping, ci-devant gardien de l'asyle des aliénés, demandant une enquête sur la direction de cette institution et contenant trois allégués speciaux : 1o. Que dans le cas de M. Wetenhall, l'avis du Dr. Widmer, l'un des directeurs, n'a pas été suivi par le Dr. Scott, surintendant : 2o. Que devant les jurés du coronaire, le Dr. Scott a refusé de donner son témoignage relativement aux décès des patients, jusqu'à ce qu'il eut reçu des honoraires comme médecin, et n'a été forcé de le faire que par les menaces. 3o. Qu'une femme, enfermée pour avoir voulu se suicider, avait été laissée dans une chambre où était un lit à quatre poteaux au moyen duquel elle s'est pendue.

Toronto, 5 juillet 1851.

Hier, toute la soirée, la chambre a siégé en comité général pour la discussion du bill des divisions territoriales, dont toutes les dispositions ont été adoptées, sauf quelques amendements. L'impression du rapport fait sur le bill a été ordonnée pour mardi (8 juillet.)

M. Hincks produisit un rapport sur une adresse du 2 juin dernier demandant des renseignements au sujet des cours de division, de l'emploi d'une certaine somme d'argent pour les sauvages du lac Supérieur et les annuités des Sauvages ; et aussi un rapport en conséquence d'une adresse de 26 juin dernier pour copies de la requête de John Copins,—des accusations contre la dinirection de l'Azile Provincial des aliénes, et d'autres documents relatifs à cette institution.

Appointements des Employes Publics.

Le représentant du Comté des Deux-Montagnes, M. Scott, a introduit un projet de loi pour autoriser les creanciers des employés publics à saisir une portion de leurs appointements. Les traitements au-dessous de £100 seront exempts de la saisie ; ceux qui excèdent ce montant seront saisissables selon les proportions qui suivent :—

				Portions saisissables :	
S'ils excèdent	£100,	mais non	£150	15	par cent.
"	150,	"	200	20	"
"	200,	"	250	25	"
"	250,	"	350	30	"
"	300,	"	400	35	"
"	400,	"	500	40	"
"	500,	"	600	45	"
"	600,	"	800	50	"
"	800,		soixante par cent		

Lorsqu'un employé a d'autres ressources que celle de son traitement, on pourra saisir la totalité. Cette loi s'applique à tous les officiers de la Province et des Municipalités. Plusieurs journaux, prenant acte de l'opinion publique qui se manifeste depuis longtemps en faveur d'une telle mesure, l'approuvent sans restrictions en ce qu'elle est véritablement dans l'intérêt des débiteurs aussi bien qu'à l'avantage des créanciers.

Un correspondant écrit de Londres au *Montreal Gazette* que les Jurés de la grande Exposition industrielle ont examiné la locomotive en cuivre fabriquée par le jeune Rodier de St. Hyacinthe. Ils ont dit que ce travail est une grande curiosité, mais que, sous un autre rapport, il ne peut entrer avantageusement en compétition avec " d'autres modèles sortis des mains d'ouvriers *accomplis.*" Le tout jeune homme dont il s'agit ne fit jamais d'apprentissage et n'a pas eu sous les yeux ces modèles qui développent le genie de la mécanique et font *plus tard* ce qu'on appelle des " ouvriers accomplis."

Samedi dernier, 4 juillet, les citoyens des Etats-Unis ont salué, selon leur habitude, avec un enthousiasme unanime, cette date à jamais mémorable, qui, en 1851, est le 75e anniversaire de leur indépendance.

Le *Phare* de New-York fait à cette occasion un triste retour sur la France où les dissentions et l'instabilité des gouvernements ne permettent aucune commémoration vraiment populaire du même genre :

" Combien, dit-il, d'anniversaires, la France, hélas ! n'a-t-elle pas déjà célébres ? Quel mois n'a pas eu ses souvenirs pompeusement fêtés, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 24 février 1848 ? Mais laquelle de ces solennités tour à tour tombées en désuétude, sinon en déshonneur, avec le régime dont elles étaient le symbole, a jamais réuni dans une même joie, dans un même vœu, l'universalité des partis ? Pas une seule, à coup sûr, et c'est par cela même quelles ont toutes passé, en laissant pour trace une révolution."

C'est le même jour, vendredi matin, que sont arrivés à New-York les derniers trains des excursionnistes canadiens, au nombre total d'environ 500.

A dix heures du matin, la majeure partie d'entre eux est allée se joindre à la St. Jean-Baptiste de New York, et lui a fait hommage d'une bannière. Ils se sont ensuite dispersés dans la ville.

☞ Le dramatique récit dont, depuis plusieurs mois, s'alimente le feuilleton des *Mélanges*, se termine aujourd'hui quant à cette partie du " Montagnard ou les Deux Républiques" qui embrasse la période révolutionnaire de 1793.—Nous espérons être prochainement en état de commencer la publication de la suite du récit ayant trait à celle de 1848.

Mort !.. répéta le comte Henri à genoux ; mort !.. pauvre père !... et Jeanne !.. Baptistin.. dit-il en relevant la tête, et en interrogeant le mourant du regard.

Les yeux de Baptistin se levèrent vers le ciel.

La haut !.. monsieur... le.. comte.. là haut !.

Le pauvre homme n'avait pas osé prononcer une seconde fois ce mot si cruel de la mort.

Morte !.. morte aussi !.. sanglota le comte Henri, elle !.. si jeune !... les lâches !.. ils l'ont tuée !... pauvre sœur ! .. pauvre sœur !...

Et il l'appela deux fois d'une voix douloureuse, comme si elle eût pu l'entendre.

Il y eut un long silence dans la petite chambre.

La tête de Baptistin était retombée sur son oreiller, et ses yeux à demi fermes par la souffrance et par la mort étaient fixés sur le jeune homme ainsi agenouillé au pied du lit.

Oui... dit Baptistin, dont la voix était devenue plus claire, animé par ce dernier lambeau de force que Dieu donne à l'approche de la mort : tous deux morts, l'un comme un soldat... en combattant..... l'autre comme une martyre.... Et moi, je vais les rejoindre !

Henri s'était relevé ; il tenait une des mains de Baptistin dans les siennes :

Tu ne me quitteras pas, lui dit-il, toi... notre vieil ami.... toi qui m'as vu naître... qui m'as élevé... tu ne me laisseras pas tout seul, Baptistin ?.

Le vieux serviteur s'était un peu soulevé. Il porta à ses lèvres les mains du comte Henri.

Hélas !.. hélas !... murmura-t-il.

Et sa pensée remontant une dernière fois dans la vie, il ajouta les dents serrées :

Infâme ! . infâme Obrice !....

Henri s'était brusquement redressé ; tous les traits de son visage se contractèrent nerveusement.

Toujours ! toujours cet homme !... cet Obrice !... Baptistin !... je n'aurai qu'une pensée, moi aussi, c'est de le tuer.... de l'écraser sous mes pieds comme un reptile.

Dieu est juste, dit le vieux serviteur ; laissez le faire chacun aura son tour.

Il venait à peine de prononcer ces mots, qu'il laissa échapper un faible cri. Une douleur aigüe venait de traverser sa poitrine, et un froid glacial semblait à la place de son sang couler dans ses veines :

C'est .... la mort!.... la voilà !.. murmura-t-il bien bas.

Et, recueillant une dernière fois ses forces qui allaient s'éteindre pour jamais, se soulevant une dernière fois par un pénible effort, il étendit une de ses mains, pendant que de l'autre, il se cramponnait aux draps de son lit :

A genoux... monsieur le comte... à genoux... au nom de votre père, votre vieux serviteur vous bénit !...

Henri était tombé à genoux, le visage plein de larmes. La pâleur subite qui se répandit sur les traits de Baptistin l'épouvanta. Sans se relever, il prit sa tête dans ses deux bras :

Ami !.. ami !.. s'écria-t-il d'une voix déchirante ; je ne veux pas que tu meures... reste... reste encore avec moi... sois tranquille, mon vieux Baptistin, ils m'auront bientôt tué aussi !

Oh ! non.... murmura le mourant, en appuyant ses mains déjà glacées sur les épaules du jeune homme agenouillé devant lui. Vivez !.. vivez !.. vous êtes jeune, vous, monsieur le comte, vous pouvez attendre... espérez...

Puis ce fut tout. Les yeux de Baptistin se fermèrent, et sa tête s'inclina pour ne plus se relever.

Henri appuya ses lèvres sur ce visage pâle et immobile, et resta longtemps à le regarder... Puis il le recouvrit avec le drap du lit, ferma la porte et descendit lentement l'escalier.

. . . . . .

Le lendemain, le comte Henri De Savernay accompagnait au cimetière le cercueil du vieux serviteur, le fidèle Baptistin.

. . . . . .

Le surlendemain, il assistait à un service funèbre pour le repos de l'âme du marquis De Savernay, martyr de la fidélité à son roi, pour celui de l'âme de sa bien-aimée Jeanne De Savernay et pour celui du digne Baptistin, dans un caveau souterrain. Un vénérable prêtre, épargné par la tourmente révolutionnaire, inconnu aux yeux des despotes sanguinaires qui tuaient la France, courbé par les ans, la tête blanchie par les veilles, offrait à Dieu le saint sacrifice de la messe....

(Fin de la première partie.)